

Réponse demande de complément boisement de terrain agricole – LA COMELLE 71
Référence 004022/KK P)

Voici les questions qui étaient demandé en complément :

- 1) Est-ce qu'un diagnostic zone humide a été réalisé sur l'ensemble des parcelles ?
- 2) Le plan indique la présence de zone humide, quelle est la surface concernée ?
- 3) Quelles sont les mesures mises en place pour éviter/réduire les impacts ?
- 4) Est-ce que des habitats et/ou espèces inféodés aux milieux humides risquent d'être impactés par le projet ?
- 5) Est-ce qu'un inventaire écologique a été mené sur la zone du projet ?

Réponse :

Remarque : la zone humide indiqué sur le plan particulier correspond à une petite marre « retenu d'eau ». Selon les périodes de l'année il est fort probable que la zone humide soit asséchée selon les conditions climatiques.

- 1) Aucun diagnostic n'a été réalisé sur l'ensemble des parcelles. Cependant, nous avons réalisé des sondages pédologiques sur les trois parcelles cadastrales « COMELLE P.C. A 227 - 228 & ST LEGER SOUS BEUVRAY F 39 ». Aucune trace d'eau en profondeur n'a été observée.
- 2) La retenue d'eau « mare » ne fait que 0Ha 10a. Avec les distances respectées avec la plantation cela donne 0Ha 30a.
- 3) Nous ne viendrons en aucun cas impacter le milieu dit humide « mare ». Les plants seront mis à une distance allant de 3 à 6 m selon que les abords soient plus ou moins engorgés.
- 4) Une distance de sécurité étant mise en place, cela n'impactera pas la zone humide. Aucun travail du sol ne sera effectué dans celle-ci.
- 5) Nous n'avons pas réalisé d'inventaire écologique.